

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 27 novembre 2009**

CG 09/4<sup>ème</sup>/V-01

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES  
ETABLISSEMENTS POUR LES PERSONNES AGEES  
(F.A.M.E.P.A.)**

**EHPAD DE VERDUN-SUR-GARONNE**

**Demande de subvention pour des travaux  
de restructuration de locaux techniques, de la cuisine  
et des lieux de vie de l'établissement**

—

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- Travaux subventionnables : 3 opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- Taux de subventionnement : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- Subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la directrice de l'E.H.P.A.D. de Verdun sur Garonne sollicite une aide départementale de 30 500 € pour la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux relative à l'aménagement de la salle de restaurant, de la salle d'animation et des lieux de vie pour les personnes âgées.

La première et la deuxième tranche de travaux qui concernaient des aménagements de divers locaux, dont la cuisine, ont été réalisées pour un coût de 427 830,06 €. A cet effet, une subvention de 30 500 € a été accordée par l'Assemblée Départementale dans sa séance du 29 juin 2007.

Cette 3ème tranche de travaux s'élève à **156 433,85 € TTC** ainsi répartis :

- travaux salle d'animation.....	63 945,00 €	
- travaux salle à manger.....	68 506,00 €	
- réfection du local pour la plonge.....	23 982,85 €	
<b>Total.....</b>	<b>156 433,85 €</b>	<b>TTC</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention.....	30 500,00 €
- Emprunt (15 ans, 3,85 %).....	125 933,85 €
<b>Total.....</b>	<b>156 433,85 €</b>

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde à l'E.H.P.A.D. de Verdun sur Garonne, une subvention de 30 500 € pour la réalisation de travaux de restructuration de locaux techniques, de la cuisine et des lieux de vie de l'établissement ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,